

Fiche 1 : Les objectifs

Qu'il soit explicite ou implicite, le projet éducatif est toujours présent dans les mesures et les réformes touchant l'École. Depuis de nombreuses années nous sommes confrontés à un projet libéral quant au fond, jamais proposé au débat en tant que tel, et souvent démagogique dans son expression. Pour la droite, il s'agit d'une part de diminuer la dépense publique d'éducation, d'autre part — et non la moindre — de réduire le droit à l'éducation pour tous à un socle minimum visant à former une main d'œuvre employable à moindre coût et une clientèle pour le secteur marchand des formations, suivies par ceux qui le souhaitent, sur leur temps libre et à leur frais.

Pour le SNES, l'éducation nationale n'est pas un service public parmi d'autres, c'est une **institution républicaine** en charge de l'avenir de notre société. Notre projet est le refus de la reproduction sociale et des profondes inégalités et injustices actuelles. Notre ambition pour tous les jeunes est de leur permettre d'échapper au modèle consumériste que l'on tente de leur imposer et de **devenir pleinement acteurs de leur devenir**, dans toutes les dimensions de leur vie : dimensions personnelles et familiales, citoyennes, professionnelles et sociales. **Cela passe par l'élévation de l'âge de scolarité obligatoire à 18 ans et l'accès de tous à un baccalauréat.** Un tel objectif implique de se donner les moyens de prendre en compte la diversité sociale et culturelle du public scolaire, les profondes inégalités sociales, la disparité des territoires.

Votre point de vue :

Fiche 2 : les moyens en termes de structures et d'organisation

Pour atteindre l'objectif ambitieux décrit précédemment, et en raison même de la diversité des situations, nous plaçons au cœur de notre réflexion le principe de diversification des réponses institutionnelles.

Le collège doit rester le **cadre commun** à tous de la première partie du second degré, afin d'éviter les évictions ou voies de relégation précoces, toujours sources de reproduction sociale. Nous rejetons l'idéologie du « socle » (socle commun – école du socle) qui repose sur une conception utilitariste et figée de l'éducation. Notre définition de la **culture commune partagée est à la fois républicaine et dynamique**. Cela suppose que l'on cesse de se référer à un seul modèle pédagogique — je lis, j'apprends, je récite — qui valorise un profil d'élève type, pour diversifier les pratiques pédagogiques, les modes d'acquisitions des connaissances et des apprentissages, les modes d'évaluations. Cette diversification suppose un **équilibre des disciplines** enseignées au collège et la **diversité des séquences pédagogiques** entre les disciplines ou au sein de certaines d'entre elles (classes complètes, dédoublements, groupes).

Votre point de vue :

Prendre en compte la diversité sociale et culturelle du public scolaire, les profondes inégalités sociales, la disparité des territoires ne doit pas consister à en rabattre sur les objectifs pour le plus grand nombre tandis que l'on écrème les territoires les plus en difficultés de leurs meilleurs éléments en leur offrant des quotas réservés dans les voies de réussite les plus prestigieuses ; cela ne peut qu'aggraver les inégalités et les effets ghettos. Nous demandons au contraire **la relance d'une véritable politique de l'éducation prioritaire** : pour conserver partout les mêmes objectifs, le même projet éducatif de la Nation, il convient de **mobiliser davantage de moyens là où sont les besoins les plus importants** : augmenter le nombre de professionnels qualifiés pour abaisser les effectifs des classes et groupes, dégager du temps — par minoration des temps de service — pour les concertations (internes ou avec des acteurs extérieurs) et projets ; mobiliser les personnels les plus expérimentés par de véritables avantages en termes de rémunération, de carrière, de service et de conditions de travail.

Votre point de vue :

Au lycée, **la diversification des voies de formation** - générale, technologique et professionnelle - et, au sein de ces voies, des filières et spécialités, est la réponse de notre projet à la grande diversité du public scolaire. Mais la finalité de chacune de ces voies est bien l'accès de tous à un même niveau de formation sanctionné par un baccalauréat : il s'agit de prendre en compte la diversité des projets et des aptitudes personnels pour développer des pédagogies spécifiques. Ainsi la voie technologique a été une voie de réussite pour de nombreux élèves et a largement participé à l'élargissement de l'accès au bac des années 80 aux années 2000 ; aujourd'hui mise en cause par des réformes visant surtout aux économies budgétaires, elle doit être reconstruite et développée.

Votre point de vue :

Notre conception même de la finalité des voies technologiques et professionnelles nous conduit à **rejeter les modalités d'apprentissage** et d'alternance : le droit à l'éducation pour tous ne peut être subordonné au fait de trouver un maître de stage et l'éducation des futurs citoyens doit rester l'apanage de la République et de son école.

Votre point de vue :

Les Conseillers d'Orientation - Psychologues, **dans les établissements comme dans les CIO ouverts au public**, sont au service des jeunes, de leurs familles et des ambitions de la nation pour l'école. Le service public d'orientation est actuellement victime de l'insuffisance de recrutement de CO-Psy (30% d'emplois non statutaires), de fermetures de CIO de proximité pour des raisons budgétaires, de la mise en concurrence avec d'autres services de l'Etat et de la volonté des collectivités territoriales de les sortir de l'Education nationale. Nous réaffirmons que **leurs missions sont indispensables au projet éducatif national, dans les EPLE comme dans les CIO**, et qu'il convient de les développer, de les renforcer et de les recruter en nombre suffisant.

Votre point de vue :

Fiche 3 : Des personnels qualifiés, formés, reconnus et revalorisés, en nombre suffisant

L'élévation des qualifications requises pour les professionnels du second degré s'est accompagnée de la suppression de leur formation professionnelle et d'une entrée de plein fouet dans l'exercice de leur métier. Nous réaffirmons qu'enseigner, conseiller, encadrer sont des métiers qui s'apprennent, dans un cadre universitaire où les premières expériences professionnelles peuvent être confrontées à un travail de retour théorique sur la didactique des disciplines et les sciences de l'éducation. **Nous redemandons une véritable année de formation**, dans le cadre des IUFM rénovés, avec un temps de présence devant les élèves n'excédant pas le 1/3 du temps de service, en décharge du service du tuteur et dans un volume et une progressivité concertée et adaptée à chacun.

La formation continue des personnels est depuis des années une véritable peau de chagrin, de plus en plus limitée aux réformes et commandes institutionnelles ; il convient de reconstruire un véritable droit à la formation continue comprenant du temps libéré et des moyens financiers.

Votre point de vue :

Depuis de nombreuses années, nous sommes confrontés à un **déclassement social** lié à une érosion de notre pouvoir d'achat proche de la **paupérisation**. L'érosion de la valeur du point d'indice de la FP, la faiblesse des régimes indemnitaires et des mesures de carrière dans l'EN en sont la cause : chaque année les nouveaux recrutés ont une rémunération réelle inférieure à ceux de l'année précédente : 0,7 à 1,2 points de moins ne constituent pas une différence de niveau de vie, mais au bout de 30 ans¹, cela représente 3 à 4 mois de salaire par an. L'élévation de leurs qualifications ne s'est accompagné d'aucune revalorisation de carrière. Nous exigeons une **revalorisation rapide de nos métiers qui repose sur des mesures indiciaires et de carrière**. Dans le même temps cette revalorisation doit être garantie dans le temps par l'ouverture de véritables négociations salariales dans la FP pour le rattrapage des pertes subies par la valeur du point et des mesures de garanties du pouvoir d'achat pour l'avenir.

Votre point de vue :

¹ En 1983, la fin de l'indexation automatique de la valeur du point et la référence à l'évolution en masse (intégrant les effets de carrières), pour les discussions salariales, aboutissent à la négation de l'idée même de carrière et à cette paupérisation d'une génération de fonctionnaires à l'autre.

Confrontés depuis des années à des suppressions massives de postes statutaires transformés en heures supplémentaires et emplois précaires, nous affirmons que, pour atteindre les objectifs de notre projet éducatif au service de tous les jeunes et donc de la nation, pour réduire les effectifs des classes et groupes, pour diversifier l'offre de formation, pour améliorer nos conditions de travail et en réduire la charge, à commencer dans les dispositifs d'éducation prioritaire, nous demandons des créations massives d'emplois publics, programmées dans un plan pluriannuel permettant de résorber efficacement la précarité par un plan de titularisation ambitieux et rapide et le financement de pré-recrutements d'étudiants pour démocratiser l'accès à nos métiers et faire face à leur désaffectation.

Votre point de vue :

Fiche 4 : Financer ces ambitions

Notre projet éducatif est ambitieux pour la jeunesse et l'avenir de la nation ; il représente une **mobilisation importante de ressources financières** qui ne doivent pas être présentées comme un coût ou de simples dépenses courantes de fonctionnement mais comme **un réel investissement dans l'avenir**. Aujourd'hui de nombreux dispositifs périphériques, rendus nécessaires par les abandons d'ambitions éducatives, les pertes de repères et d'espoirs de la jeunesse, représentent également des dépenses importantes. A contrario nous savons que dans l'économie des années à venir, **un haut niveau de qualifications sera un atout du développement et de la création de richesses**.

Nous préconisons que la **priorité donnée à l'éducation** ne restent pas un slogan de campagne, mais une réalité, clairement revendiquée par ceux qui seront en charge des affaires du pays l'an prochain.

Votre point de vue :

Autant pour des raisons de justice sociale et de refondation du pacte républicain que pour donner à l'Etat les moyens financiers de son fonctionnement nous demandons que le **partage des richesses créées** entre ceux qui les ont créées et dont les besoins non satisfaits sont immenses et ceux qui les confisquent qui ne font qu'alimenter des bulles spéculatives, soit « rééquilibré ». Cela signifie d'abord l'augmentation des salaires directs et socialisés, mais également une **remise à plat de la fiscalité** dont l'élément principal doit redevenir conforme à l'article 13 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, à savoir la participation de chacun aux dépenses collective en fonction de ses moyens ; selon nous cela passe par un impôt direct sur l'ensemble des revenus dont la progressivité doit être beaucoup plus importante dans les tranches élevées.

Votre point de vue :